



**BLUE SEA**  
BEAU ET ACCUEILLANT  
DEPUIS 1899

---

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC VALLÉE-DE-LA-GATINEAU  
MUNICIPALITÉ DE BLUE SEA**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil du 5 septembre 2023 à 19h00, tenue au centre municipal situé au 10, rue Principale à Blue Sea.

**Sont présents à cette visioconférence:**

|                          |                    |
|--------------------------|--------------------|
| Monsieur Laurent Fortin  | Maire              |
| Monsieur Michael Simard  | Conseiller Siège 1 |
| Monsieur Michel Houde    | Conseiller Siège 2 |
| Monsieur Marc Lacroix    | Conseiller Siège 3 |
| Monsieur Gérard Lacaille | Conseiller Siège 4 |
| Monsieur Paul Dénomme    | Conseiller Siège 5 |

**Est absent :**

|                                  |                     |
|----------------------------------|---------------------|
| Madame Marielle Cousineau Fortin | Conseillère Siège 6 |
|----------------------------------|---------------------|

**Est aussi présent :**

Madame Monique Mercier, directrice générale adjointe

**ORDRE DU JOUR**

**000 Ouverture de la séance**

- 0.1 Adoption de l'ordre du jour
- 0.2 Adoption du procès-verbal de la séance du 1<sup>er</sup> août 2023

**100 Administration générale**

- 1.1 Listes des déboursés et des comptes à payer d'août 2023

**200 Sécurité publique**

- 2.1 aucun sujet

**300 Transport**

- 3.1 Appel d'offres pour camions de déneigement
- 3.2 Octroi de contrat pour la réfection de chemins
- 3.3 Appui à la MRCVG – Pont Gens-de-Terre

**400 Hygiène du milieu / Environnement**

- 4.1 aucun sujet

**500 Santé et Bien-être**

- 5.1 aucun sujet

**600 Aménagement, Urbanisme et Développement**

- 6.1 Demande de prolongation de délai
- 6.2 Abrogation du règlement 2023-098
- 6.3 Demande de modification au schéma d'aménagement révisé de la MRCVG



**BLUE SEA**  
BEAU ET ACCUEILLANT  
DEPUIS 1899

**700 Loisirs et Culture**

- 7.1 Programme de soutien à des projets de garde
- 7.2 PAFILR-2023-2024 – demande de subvention
- 7.3 Politique de location des salles municipales
- 7.4 Nomination du comité de suivi du plan d'action PFM/MADA
- 7.5 Projet escalade au Mont Morissette

**800 Correspondance**

- 8.1 aucun sujet

**900 Varia**

**1000 Période de questions**

**1100 Fermeture de la séance**

**2023-09-154**

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Marc Lacroix et unanimement résolu :

QUE la séance ordinaire du Conseil tenue ce 5 septembre 2023 soit ouverte à 19h00 en présence de 17 personnes.

**ADOPTÉE**

**2022-09-155**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Paul Dénomme et unanimement résolu :

QUE l'ordre du jour de cette séance ordinaire du 5 septembre 2023 soit adopté tel que déposé par la directrice générale adjointe, Madame Monique Mercier.

**ADOPTÉE**

**2023-09-156**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1<sup>ER</sup> AOÛT 2023**

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Michel Houde et unanimement résolu :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 1<sup>er</sup> août 2023 soit adopté tel que déposé par la directrice générale adjointe, Madame Monique Mercier.

**ADOPTÉE**



**BLUE SEA**  
BEAU ET ACCUEILLANT  
DEPUIS 1899

## ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2023-09-157

### LISTE DES DÉBOURSÉS ET DES COMPTES À PAYER D'AOÛT 2023

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Paul Dénommé et unanimement résolu :

QUE les déboursés d'août 2023 soient acceptés, à savoir :

|  |  |
|--|--|
| Comptes payés (incluant remises)<br>(journaux des déboursés de 950 à 963)              | 66 200.67\$  |
| Remises mensuelles d'août payées en<br>septembre<br>(journal des déboursés 958 et 962) | Remises provinciales : 16 437.48\$<br>Remises fédérales : 5 966.00\$<br>RREMQ : 2 691.80\$<br>SSQ - septembre : 5 830.65\$ |
| Liste des salaires nets et des<br>remboursements de dépenses                           | 25 677.04\$  |
| Comptes à payer<br>Liste suggérée des paiements  | 55 447.11\$  |
| Chèque annulé  | 4021   |

**ADOPTÉE**

## SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun sujet

## TRANSPORT

2023-09-158

### APPEL D'OFFRES POUR LA FOURNITURE DE CAMIONS 10 ROUES ET 6 ROUES POUR LE SERVICE DE DÉNEIGEMENT DES CHEMINS MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT QU' en décembre 2022 les municipalités de Blue Sea et Bouchette présentaient un projet d'entraide intermunicipale pour le déneigement de leurs municipalités;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités doivent faire l'acquisition de camions de déneigement afin de réaliser les travaux de déneigement en régie interne pour les 2 municipalités à partir de la saison 2024-2025;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution 2022-12-266, le Conseil accepte d'agir à titre d'organisme responsable de ce projet;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité devra procéder par appel d'offres public sur SEO pour l'acquisition des camions nécessaires au déneigement des chemins municipaux des 2 municipalités, soit 1 camion 10 roues pour chacune des municipalités, 1 camion 10 roues en commun et 1 camions 6 roues pour chacune des municipalités;



**BLUE SEA**  
BEAU ET ACCUEILLANT  
DEPUIS 1899

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Monsieur le Conseiller Michel Houde et unanimentement résolu :

QUE le Conseil souhaite enclencher le processus d'appel d'offres pour la fourniture de 3 camions 10 roues et 2 camions 6 roues pour le service de déneigement des chemins municipaux pour Blue Sea et Bouchette;

QUE le Conseil autorise la directrice générale adjointe à entreprendre les démarches nécessaires et produire les documents d'appel d'offres afin d'obtenir des prix budgétaires pour ces acquisitions pour la saison hivernale 2024-2025.

**ADOPTÉE**

**2023-09-159**

**OCTROI DE CONTRAT POUR LA RÉFECTION DE CHEMINS**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit continuer la réfection des chemins Domaine Mont-Lac et Belle-Plage suivant la réception d'une subvention à cet effet;

CONSIDÉRANT QUE les plans et devis d'ingénieur seront disponibles sous peu;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu d'aller en appel d'offres pour la réalisation de ces travaux et que le temps presse afin de ne pas perdre la subvention octroyée pour ces travaux;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Monsieur le Conseiller Gérard Lacaille et unanimentement résolu :

QUE le Conseil mandate la directrice générale adjointe à faire l'appel d'offres et octroyer le contrat de réalisation des travaux suivant les plans et devis de la firme Services EXP inc, ingénieurs.

QUE la directrice générale adjointe soit mandatée pour signer les documents nécessaires pour et au nom de la municipalité.

**ADOPTÉE**

**2023-09-160**

**APPUI À LA MRCVG – PONT GENS-DE-TERRE**

CONSIDÉRANT QUE la MRCVG demande l'appui des municipalités la constituant dans son projet de relance de la résolution 2022-R-AG283 concernant le projet de reconstruction du pont Gens-de-Terre sur le chemin Lépine-Clova;

CONSIDÉRANT QUE le chemin Lépine-Clova constitue un accès à plusieurs villégiateurs, pourvoyeurs et entrepreneurs de toutes sortes à leur propriété ainsi qu'une voie d'accès pour acheminer toutes les denrées nécessaires;

CONSIDÉRANT QUE cette route permet d'acheminer d'importants volumes de bois à nos usines de transformations;

CONSIDÉRANT QUE depuis plus d'un an, aucune action du ministère n'a été entreprise afin de rendre cet important axe routier plus sécuritaire;



**BLUE SEA**  
BEAU ET ACCUEILLANT  
DEPUIS 1899

- CONSIDÉRANT QU' il est urgent d'agir sur le plan sécuritaire, mais aussi sur le plan économique;
- EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Monsieur le Conseiller Marc Lacroix et unanimement résolu :
- QUE le Conseil de la municipalité de Blue Sea appuie les démarches entreprises par la MRCVG pour la reconstruction du pont Gens-de-Terre.
- QUE la municipalité fasse parvenir cette résolution d'appui à la MRCVG.

**ADOPTÉE**

## **HYGIÈNE DU MILIEU / ENVIRONNEMENT**

Aucun sujet

## **SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**

Aucun sujet

## **AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**

**2023-09-161**

### **DEMANDE DE PROLONGATION DE DÉLAI POUR LA REFONTE DU PLAN ET DES RÈGLEMENTS D'URBANISME AUPRÈS DU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION (MAMH)**

- CONSIDÉRANT QUE le Schéma d'aménagement et de développement de la MRC Vallée-de-la-Gatineau (MRCVG) est entré en vigueur le 15 novembre 2021;
- CONSIDÉRANT QU' en vertu de l'article 59.5 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU), le Conseil de toute municipalité dont le territoire est compris dans celui de la municipalité régionale de comté doit, dans les 2 ans qui suivent l'entrée en vigueur de schéma d'aménagement et de développement révisé, adopter tout règlement modifiant le plan d'urbanisme ou tout règlement de concordance nécessaire pour assurer la conformité au plan;
- CONSIDÉRANT QU' en vertu de l'article 239 de la *Loi sur l'aménagement de l'urbanisme* (LAU), le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) peut prolonger, à la demande d'une municipalité, un délai ou un terme que leur impartit la loi;
- CONSIDÉRANT QUE la municipalité a débuté le processus depuis plusieurs mois en collaboration avec la firme Urba+ et que le travail avance bien;
- CONSIDÉRANT QU' il apparaît très important pour la municipalité de prendre le temps de bien effectuer le travail, de réviser son nouveau plan d'urbanisme et ses nouveaux règlements de concordance et d'avoir le temps de faire toutes les consultations publiques nécessaires;
- CONSIDÉRANT QUE ce processus entraîne des répercussions importantes sur les citoyens et l'avenir de notre municipalité;



**BLUE SEA**  
BEAU ET ACCUEILLANT  
DEPUIS 1899

- CONSIDÉRANT QUE la municipalité demande plusieurs changements au Schéma d'aménagement de la MRCVG afin de permettre à la municipalité d'assurer l'avenir du développement de son territoire;
- CONSIDÉRANT QU' un délai supplémentaire est nécessaire pour parfaire le travail de notre plan d'urbanisme et de nos règlements de manière à assurer la concordance avec le schéma d'aménagement et de développement de la MRCVG;
- EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Monsieur le Conseiller Gérard Lacaille et unanimement résolu :
- DE DEMANDER au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) de prolonger, jusqu'au 30 septembre 2024, le délai d'adoption du plan et des règlements d'urbanisme de la municipalité de Blue Sea en concordance avec le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRCVG.
- DE TRANSMETTRE une copie de la présente résolution au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, de même qu'à la MRC Vallée-de-la-Gatineau.

**ADOPTÉE**

#### **2023-09-162**

##### **ABROGATION DU RÈGLEMENT 2023-098 SUR LES USAGES CONDITIONNELS**

- CONSIDÉRANT QUE le règlement 2023-098 relatif aux usages conditionnels est non applicable tel qu'adopté le 2 mai 2023;
- CONSIDÉRANT QU' un règlement sur les usages conditionnels doit être présenté à la MRC afin que celle-ci donne son aval au projet de règlement avant l'adoption par la municipalité;
- EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Monsieur le Conseiller Michel Houde et unanimement résolu :
- QUE le règlement 2023-098 relatif aux usages conditionnels adopté le 2 mai 2023 soit abrogé en entier.

**ADOPTÉE**

#### **2023-09-163**

##### **DEMANDE DE MODIFICATION AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ DE LA MRCVG**

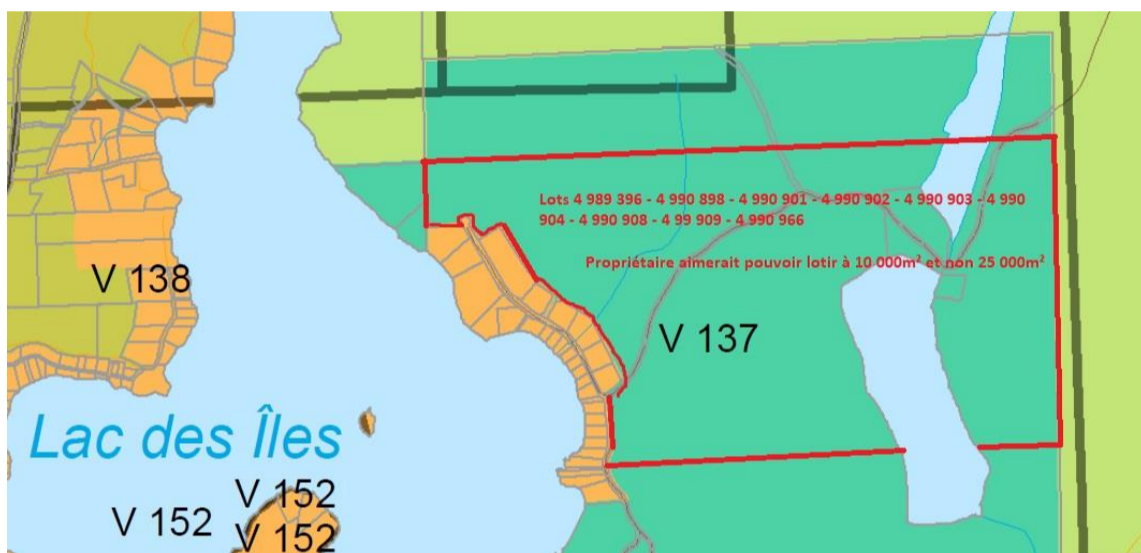
- CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu des questionnements et des inquiétudes de ses contribuables vis-à-vis le schéma d'aménagement révisé de la MRC Vallée-de-la-Gatineau concernant de nouvelles affectations sur notre territoire;
- CONSIDÉRANT QUE la municipalité a consulté la MRCVG concernant ces nouvelles affectations au schéma d'aménagement révisé en relation avec les inquiétudes ou illogismes de certaines de ces affectations;



**BLUE SEA**  
BEAU ET ACCUEILLANT  
DEPUIS 1899

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a produit les modifications nécessaires à ces problématiques telles que :

- Le regroupement des lots suivant : 4 989 396, 4 990 898, 4 990 901, 4 990 902, 4 990 903, 4 990 904, 4 990 908, 4 990 909, 4 990 966 sur le nouveau schéma ont tous l'affectation récréative. Le propriétaire nous a exprimé son souhait de développer et présenter un projet de lotissement. Cependant les mesures en places du nouveau schéma exigent des terrains de 25 000m<sup>2</sup>, ce qui est à notre avis excessif. La municipalité demande que ces lots soient plutôt dans l'affectation rurale, quoiqu'assez restrictive avec l'exigence minimale de 10 000m<sup>2</sup>, cette affectation conviendrait au propriétaire pour ses besoins de développement futurs.



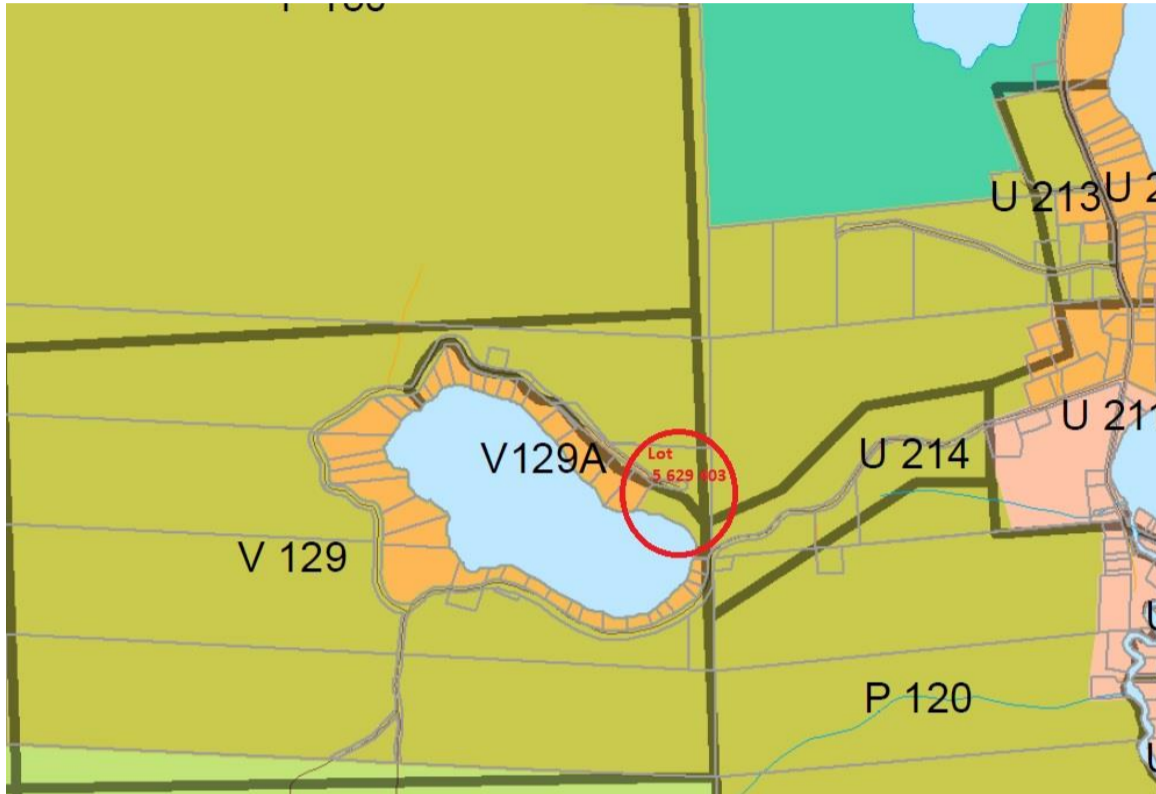
- Les lots 5 647 100 et 5 647 101 sur le nouveau schéma ont l'affectation récréative. Ce devrait être villégiature à notre avis. Un chalet est actuellement en construction sur le lot 5 647 100.



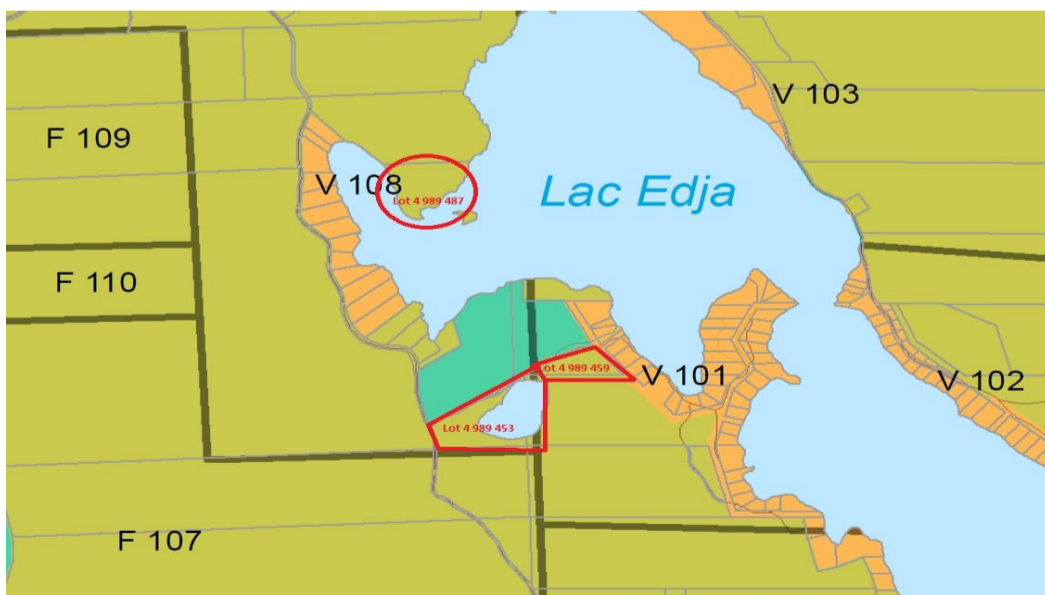


**BLUE SEA**  
BEAU ET ACCUEILLANT  
DEPUIS 1899

- Le lot 5 629 403 sur le nouveau schéma a l'affectation rurale et devrait être villégiature. Tous les lots riverains du lac Allard ont l'affectation villégiature. De plus, l'affectation rurale permettrait la possibilité d'une mini ferme de s'installer à cet endroit.



- Les lots 4 989 487, 4 989 459 et 4 989 453 ont sur le nouveau schéma, l'affectation rurale. Ils devraient être récréatif, car un projet de Carpe Diem est déjà débuté à ces endroits et feront partie de leur développement d'infrastructures de récréotourisme.

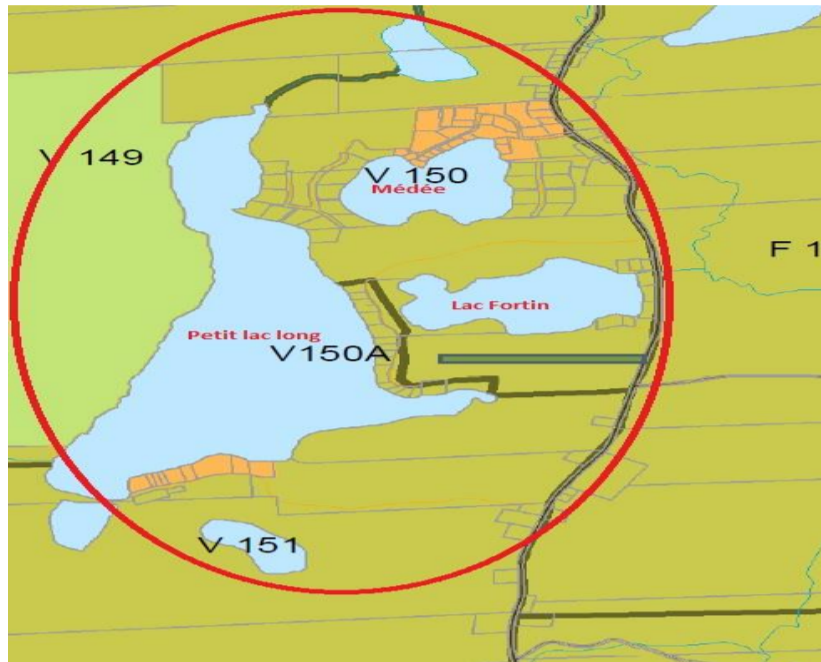






**BLUE SEA**  
BEAU ET ACCUEILLANT  
DEPUIS 1899

- La majorité des lots illustrés sur l'image suivante ont sur le nouveau schéma l'affectation rurale. Autoriser l'affectation rurale permettrait l'installation des petites fermettes ce qui ajouterait un stress additionnel sur ce secteur actuellement très développé en villégiature. Ce secteur, en conservant l'affectation villégiature, tel qu'il l'est sur notre schéma actuel.



- CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire soumettre ces modifications au schéma d'aménagement révisé de la MRCVG qui pourraient résoudre ces problèmes d'affectation du territoire;
- EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Monsieur le Conseiller Gérard Lacaille et unanimement résolu :
- QUE le préambule fasse partie intégrante de la résolution comme si ici rédiger tout au long;
- DE DEMANDER à la MRCVG de modifier le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRCVG afin de respecter les demandes de la municipalité de Blue Sea;
- DE TRANSMETTRE une copie de la présente résolution à la MRC Vallée-de-la-Gatineau;
- D'AUTORISER la directrice générale adjointe à signer pour et au nom de la municipalité tout document relatif à cette demande.

**ADOPTÉE**

## **LOISIRS ET CULTURE**

**2023-09-164**

### **PROGRAMME DE SOUTIEN À DES PROJETS DE GARDE**

- CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal souhaite maintenir et bonifier les services de garde pendant la période estivale pour les parents-travailleurs d'enfants de 4 à 12 ans dans la municipalité;



**BLUE SEA**  
BEAU ET ACCUEILLANT  
DEPUIS 1899

- CONSIDÉRANT QUE les besoins de garde en période estivale sont particulièrement problématiques en région rurale par le manque de ressource de proximité pour les parents-travailleurs d'enfants fréquentant l'école puisque les services de garde sont inexistantes en dehors de la période scolaire;
- CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Blue Sea offre un service de camp de jour pour les enfants de parents-travailleurs durant la période estivale depuis 4 ans et que celui-ci fonctionne bien avec le peu de moyens à sa disposition;
- CONSIDÉRANT QUE plusieurs parents-travailleurs demandent une réduction des frais de garde durant cette période par manque de ressource financière pour payer le service de camp de jour pour leurs enfants;
- CONSIDÉRANT QUE le nombre de places disponibles et les frais de garde sont limités par la capacité financière de la municipalité et l'obtention de subventions salariales pour maintenir ce service ouvert chaque été;
- CONSIDÉRANT QUE le camp de jour municipal pourrait offrir plus de places de garde et de meilleurs prix pour les enfants de 4 à 12 ans avec un financement accru pour ce service;
- CONSIDÉRANT QUE le service de camp de jour a besoin de rafraichir ses équipements d'activités et de jeux pour les enfants et que le budget actuel ne permet pas de faire de nouvelles acquisitions d'équipements;
- EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Monsieur le Conseiller Michael Simard et unanimement résolu :
- QUE la municipalité de Blue Sea fasse une demande d'aide financière au Programme de soutien à des projets de garde pendant le relâche scolaire et la période estivale de 15 000\$ afin maintenir et d'offrir une bonification de l'offre de garde existante;
- QUE Madame Valérie Fiset, coordonnatrice aux loisirs, soit mandatée pour remplir le formulaire en ligne prévu à cet effet, pour et au nom de la municipalité de Blue Sea ainsi que tout autre document nécessaire à la finalisation de ce projet.

**ADOPTÉE**

**2023-09-165**

**PAFILR-2023-2024 – DEMANDE DE SUBVENTION**

- CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal souhaite promouvoir la pratique régulière d'activités physiques auprès de sa population, dès le plus jeune âge et tout au long de la vie;
- CONSIDÉRANT QUE sur le territoire de la municipalité de Blue Sea il y a présentement 10km de piste de ski de fond entretenu par la municipalité et que celle-ci désire bonifier le service pour les utilisateurs de ces sentiers;



**BLUE SEA**  
BEAU ET ACCUEILLANT  
DEPUIS 1899

- CONSIDÉRANT QUE les pistes de ski de fond sont utilisées par de nombreuses personnes de tous les âges, soit en famille, avec les élèves de la classe, les membres d'associations diverses, les collègues du bureau ou simplement entre amis ou en solitaire;
- CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire bonifier cette activité physique par le prolongement des pistes existantes, par l'ajout de signalisation dans les sentiers et l'aménagement d'un abri pour les gens désirant mettre leurs skis de fond avant de partir en randonnée;
- CONSIDÉRANT QUE cette activité est accessible et gratuite pour tous les utilisateurs;
- EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Monsieur le Conseiller Gérard Lacaille et unanimement résolu :
- QUE la municipalité de Blue Sea fasse une demande d'aide financière au Programme Plaisir de bouger en Outaouais 2023-2024 de 6 000\$ afin de prolonger les pistes, ajouter de la signalisation et aménager un abri pour les utilisateurs des pistes de ski de fond;
- QUE Madame Valérie Fiset, coordonnatrice aux loisirs, soit mandatée pour remplir le formulaire prévu à cet effet, pour et au nom de la municipalité de Blue Sea ainsi que tout autre document nécessaire à la finalisation de ce projet.

**ADOPTÉE**

**2023-09-166**

#### **POLITIQUE DE LOCATION DES SALLES MUNICIPALES**

- CONSIDÉRANT QUE la municipalité gère 2 salles communautaires sur son territoire;
- Considérant que le Conseil municipal désire se doter d'une politique de location de ces salles communautaires afin d'être juste et équitable pour tous les locataires de ces salles;
- EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Monsieur le Conseiller Paul Dénomme et unanimement résolu :
- Que le Conseil adopte la Politique de location pour la salle communautaire au 10 rue Principale et la salle communautaire du 396 chemin du Lac-Long.

**ADOPTÉE**

**2023-09-167**

#### **NOMINATION DU COMITÉ DE SUIVI DU PLAN D'ACTION PFM/MADA**

- CONSIDÉRANT QUE la municipalité a révisé et mis à jour ses politiques Familiale (PFM) et Amis des aînés (MADA) avec un comité formé à cet effet avec la responsable municipale du dossier, Madame Valérie Fiset;



**BLUE SEA**  
BEAU ET ACCUEILLANT  
DEPUIS 1899

- CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une aide financière à cet effet dans le cadre du Programme de soutien à la démarche PFM/MADA «Appel de projets 2021-2022»;
- CONSIDÉRANT QUE la municipalité a autorisé la création d'un comité de suivi du plan d'action PFM/MADA décrivant son mandat dont, notamment, le suivi et le soutien de la réalisation des actions du processus de mise en œuvre;
- CONSIDÉRANT QUE la Conseil de la municipalité a à cœur le bien-être et le développement de sa collectivité;
- EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Monsieur le Conseiller Michel Houde et unanimement résolu :
- QUE le Conseil mandate le comité de suivi composé de citoyens, d'élus et de la responsable du dossier PFM/MADA à la municipalité d'assurer le suivi et le soutien à la réalisation des actions du processus de mise en œuvre;
- QUE le comité soit formé de Madame Valérie Fiset, responsable du dossier à la municipalité, Monsieur le Conseiller Michel Houde, Madame la Conseillère Marielle Cousineau Fortin, Monsieur le Conseiller Gérard Lacaille, Madame Andrée Poirier, résidente, représentant les aînées et Monsieur Kenny Rivard, résident, représentant les familles;
- QUE Madame Valérie Fiset, coordonnatrice en loisirs et développement et responsable de ce dossier, soit autorisée à signer, pour et au nom de la municipalité, toute documentation à cet effet.

**ADOPTÉE**

---

Note : Monsieur le Conseiller Michel Houde souligne les 10 ans de l'Association des Amis du Presbytère à maintenir le presbytère en vie et désirent remercier les bénévoles qui ont tenu l'association à bout de bras pendant toutes ses années et qui continue à le faire.

---

**2023-09-168**

**DEMANDE D'UTILISATION DU TERRITOIRE PUBLIC POUR LE PROJET D'ESCALADE AU MONT MORISSETTE**

- CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire développer un projet d'escalade au Mont Morissette sur une paroi rocheuse qui permet un tel projet;
- CONSIDÉRANT QUE la municipalité est en contact avec la Fédération québécoise de montagne et d'escalade afin de réaliser ce projet de façon encadrée et sécuritaire;
- CONSIDÉRANT QU' une demande d'utilisation du territoire public à la MRCVG est nécessaire afin d'obtenir l'autorisation du terrain projeté pour la réalisation de ce projet d'escalade;
- EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Monsieur le Conseiller Marc Lacroix et unanimement résolu :



**BLUE SEA**  
BEAU ET ACCUEILLANT  
DEPUIS 1899

QUE le Conseil autorise Madame Valérie Fiset, coordonnatrice en développement et loisirs à la municipalité, complète la demande d'utilisation du territoire pour et au nom de la municipalité et fournisse à la MRCVG un plan illustrant l'emplacement choisi;

QUE les frais de 142.57\$ soit payés pour couvrir les frais d'ouverture du dossier à la MRCVG.

**ADOPTÉE**

**VARIA**

**2023-09-169**

**DEMANDE D'AUTORISATION POUR LA CONSTRUCTION D'UNE REMISE POUR LE CLUB LE BEL ÂGE**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Club le Bel âge de Blue Sea ont besoin d'un espace pour entreposer le matériel nécessaire à leurs activités;

CONSIDÉRANT QUE les activités du Club se déroulent en majorité dans la salle communautaire du 10 rue Principale;

CONSIDÉRANT QU' une demande a été adressée au Conseil municipal pour la construction d'une remise adjacente à la remise existante de la municipalité à l'arrière de l'édifice municipal;

CONSIDÉRANT QUE le Club le Bel âge sera responsable de la construction et de l'installation de cette remise;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Monsieur le Conseiller Paul Dénomé et unanimement résolu :

QUE le Conseil de la municipalité de Blue Sea autorise la construction et l'installation d'une remise par le Club le Bel âge à l'endroit déterminé et que la municipalité fournira l'électricité pour l'installation d'une lumière dans cette remise.

**ADOPTÉE**

Période de questions



**BLUE SEA**  
BEAU ET ACCUEILLANT  
DEPUIS 1899

**2023-09-170**  
**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Marc Lacroix et unanimement résolu :

QUE la séance ordinaire du Conseil de ce 5 septembre 2023, soit close à 19h45.

**ADOPTÉE**

---

Laurent Fortin  
Maire

---

Monique Mercier  
Directrice générale adjointe

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

Je, soussignée, Madame Monique Mercier, Directrice générale adjointe de la Municipalité de Blue Sea, certifie qu'il y a des fonds disponibles au budget pour l'ensemble des dépenses impliquées dans le présent procès-verbal.

Et j'ai signé ce \_\_\_\_\_ 2023.

---

Monique Mercier  
Directrice générale adjointe